

◆ 36^e ANNÉE ◆



◆ DÉCEMBRE 1934 ◆

BIBLIOTHÈQUE DE

DEC 18 1934

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
DES COMMERCE

LE BULLETIN

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE

◆ SOMMAIRE ◆

Les travaux de la Chambre:	
Démission	121
Travaux de la Chambre:	
Procès verbal, 26 septembre	121
Procès-verbal, 21 novembre	121
Banque du Canada	122
Activités de la Section Junior	
L'adaptation de la production à la consommation	127
En quelques mots	128
C'est le temps de payer	128
Avez-vous des amis ?	128
Pour l'université	128
On s'est bien amusé	129
Election	129
Circulation	129

LES BERMUDES ET LES ANTILLES ANGLAISES



*Cinq navires fameux:
Le Lady Nelson, le
Lady Drake, le Lady
Somers, le Lady Rod-
ney, le Lady Hawkins.*

Allez aux Bermudes et aux Antilles cet hiver. Oubliez le froid et la neige et voguez vers ces îles romantiques où vous pourrez pratiquer tous vos sports favoris dans un décor enchanteur.

Le voyage s'effectue à bord des célèbres navires du type "Lady" de la Canadian National Steamships à bord desquels les voyageurs trouvent tout le confort désirable, une excellente cuisine et des jeux variés.

Pour renseignements détaillés s'adresser aux agences de tourisme, aux gares ou à la

CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS
384, rue Saint-Jacques, - Montréal
MARquette 4731

Le Trafic en Hiver

Le problème du transport en hiver apporte beaucoup de difficultés au commerce ainsi qu'à la grande majorité des citoyens.

Les maisons d'affaires pourraient coopérer dans une large mesure à améliorer les conditions du trafic, en avisant leurs camionneurs et voituriers d'éviter les voies de tramways principalement aux intersections importantes.

Tous les jours les tramways et les autobus transportent des milliers et des milliers de grands industriels ou commerçants ainsi que leurs clients, voyageurs et employés. Si ces gens n'étaient pas retardés, les activités commerciales et industrielles seraient grandement améliorées.

Plus de 50% des délais de Tramways sont causés par la congestion du trafic.



Fumez dès aujourd'hui

LE CIGARE

Revelation

PUR HAVANE

*Vraiment une révélation...
de la première à la dernière
bouffée!*

Panetela	Diplomat	Cabinet
10c	2 pour 25c	15c

*Toujours frais dans l'enveloppe
Cellophane*

LE CHATEAU LAURIER

Le Château Laurier, à Ottawa, est le rendez-vous de tout le pays. On peut dire que c'est le foyer de la nation. On y trouve tout le confort de chez soi et, si l'on veut, le plus grand luxe à des prix très raisonnables.

Situé près de la gare, à côté des édifices parlementaires et dans le quartier des affaires c'est l'hôtel idéal pour qui se rend à Ottawa.

Le Château Laurier est un hôtel du

CANADIEN NATIONAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CHAMBRE de COMMERCE pour 1934-1935

PRÉSIDENT :

M. PHILIAS PARÉ,
G. A. Grier & Sons, Ltd.,
2120 Notre-Dame Ouest.

1er VICE-PRÉSIDENT :

M. T. TAGGART-SMYTH,
Gérant général, Banque d'Épargne,
262 rue St-Jacques Ouest.

2ème VICE-PRÉSIDENT :

M. ALPHONSE MILETTE
Administrateur
1106 Côte du Beaver Hall.

TRÉSORIER HONORAIRE :

M. RENÉ MORIN,
Dir. "Trust Général du Canada",
112 rue St-Jacques Ouest.

SECRÉTAIRE :

M. J. C. GROVES-CONTANT
25 rue St-Jacques Est.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. Beaudry J.-H., march. de cuir, 148 St-Paul Est.
Boileau, Ulric, entrepreneur, 4869 Garnier.
Brousseau, Thomas, Dom. Oil Cloth Co., 2192 Ste-Catherine Est.
Carmel, J.-R., Mtl. Refrigerating & Storage Ltd., 1100 Craig Est.
Chartré, Maurice, de "LaRue & Trudel", 39 St-Jacques Est.
Corbeil, Emile, de "Corbeil Ltée", 431 St-Paul Est.
Couvrette, Eugène, de "Couvrette & Sauriol", 120 St-Paul Est.
Gagnon, Paul-A., de "Rougier Frères, Inc.", 350 Lemoine O.
Genest, Edgar, gér. "Molson's Brewery Ltd.", 1670 Notre-Dame Est.
Gratton, V., "Technical Research", 477 St-Frs-Xavier.

MM. Hudon, Chs., gérant, Banque de Montréal, 250 St-Paul Est.
Hurtubise, Joseph, courtier en assurances, 500 Place d'Armes.
Joubert, Zéphirin, de J. J. Joubert, Ltée, 4141 rue St-André.
Laureys, H. Dir. Ecole des H. Etudes comm., 535 Ave Viger.
Leclair, J.-A.-A., entrepreneur, 214 New Birks Bldg.
Marceau, G. Henri, parfumeur, 2 rue Rodney.
Nadeau, H., "Laboratoire Nadeau, Ltée", 100 St-Paul Ouest.
Perrault, J.-J., architecte, 4200 Sherbrooke Ouest.
Pratt, Georges, Administrateur, 734 Ave Pratt, Out.
Tremblay, J.-P., entrepreneur, 3575 rue Addington.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL :

1. — Ex-présidents :

MM. Joseph Contant, pharmacien, 3441 rue Berri.
C.-H. Catelli, industriel, 3446 Ave. de l'Hôtel de Ville.
Fréd.-C. Larivière, march. quincaillerie, 3715 Boul. St-Laurent.
Armand Chaput, dir. Banque Can. Nat., 477 St-François-Xavier.
Alfred Lambert, fab. de chaussures, 26 Notre-Dame Ouest.
Jos. Daoust, manufacturier, 939 Sq. Victoria.

MM. J.-V. Desaulniers, "Caisse Nat. d'Economie", 55 St-Jacques Ouest.
J. A. Paulhus, "D. Hatton Co.", 428 Bonsecours.
Hon. R.-O. Grothé, de "L.-O. Grothé Ltée", 2000 boul. St-Laurent.
C.-E. Gravel, administrateur, 84 Notre-Dame Ouest.
Chs. Duquette, Prés. "Alliance Nationale", 515 Ave Viger.
Avila Raymond, "Raymond Hardware", 656 Craig O.

2. — Ex-vice-présidents et trésoriers :

MM. Ubald Garand, 20, rue Saint-Jacques Ouest.
J.-A.-E. Gauvin, 1551, rue Ste-Catherine Est.
Ed. Gariépy, 54, Notre-Dame Ouest.
Geo. Gonthier, auditeur général, Ottawa.

MM. Rod. Bédard, 424, Avenue Viger.
Israël Cardin, 2365 Boul. Rosemont.
J. O. Labrecque, 976 rue Wolfe.
J.-A. Laferté, 57 Saint-Jacques Ouest.

AVOCATS-CONSEILS :

M. J.-C. LAMOTHE, C.R., 25 rue St-Jacques Est; M. Léon GARNEAU, C.R., 204 Notre-Dame O.

Vérificateurs :

MM. A. CARTIER, C.G.A. et F. R. PAQUET, C.P.A., L.A., comptables.

COMMISSIONS PERMANENTES POUR L'EXERCICE 1934-35

Affaires Municipales. — MM. J. A. Paulhus, I. Cardin, C. H. Catelli, Alcide Chaussé, Chs. Duquette, J. H. Gagné, C.-E. Gravel, J. O. Labrecque, J. A. A. Leclair, Victor Lévesque, Léon Masson, P. N. Ménard, Alph. Milette, V. E. Lambert, Geo. Pratt, J. J. Perrault, J. A. Savard, J. P. Tremblay.

Agriculture et Produits Laitiers. — MM. Alf. Bissonnette, J. A. Blais, J. R. Carmel, Nap. Charest, J. E. Chicoine, S. L. Contant, J. F. Desmarais, J. J. Joubert, Z. Joubert, Léo McKenna, Lucien Trudel, Benoit Trudel.

Assurances et Prévention des Incendies. — MM. J. A. Blondeau, H. C. Bourne, Alex. Belzil, N. Ducharme, Gilles Forget, Jos. Hurtubise, Adonai Meunier, Alph. Milette, P. V. Morin, A. C. O'Donoghue, Paul Oulmet, G. Parizeau, J. H. Pigeon, Gaston Rivet.

Automobiles. — MM. Jos. Boulé, Geo. Clermont, Jr., Omer DeSerres, R. Gendreau, Pierre Gravel, Victor Lévesque, J. O. Linteau, J. P. O'Shea.

Banque et Bourse. — MM. L. G. Beaubien, Beaudry Leman, M. Forget, J. A. Gagnon, V. Gratton, Ernest Guimont, Chs. Hudon, F. G. Leduc, Chs. Moncel, René Morin, Chs. A. Roy, T. Taggart-Smyth.

Cuir, Peaux et Fourrures. — MM. Jos. Beaudoin, J. H. Beaudry, Ant. Bédard, Aug. Chevalier, Wilf. Clermont, Jos. Daoust, Frs. Desjardins, C. Dufresne, J. E. Fournier, Wilf. Gagnon, Alf. Lambert, A. Lépine, D. Lapierre, A. Pichet, A. Rousseau.

Épicerie et Produits Alimentaires. — MM. F. Allard, Wilf. Archambault, S. L. Contant, Eug. Couvrette, Geo. Hogg, J. Huysman, Jos. Laporte, Hon. Alf. Leduc, Alph. Raymond, J. A. Oulmet, T. St-Arnaud.

Finances. — MM. Catelli, Chs. Duquette, C.-E. Gravel, Hon. R. O. Grothé, Alph. Milette, René Morin, Philias Paré, J. A. Paulhus, Avila Raymond, T. Taggart-Smyth.

Immeubles. — MM. J. C. Brousseau, J. H. Gagné, C. E. Gravel, H. Gohier, Jos. Hurtubise, Albert Jetté, P. N. Ménard, Alph. Milette, René Morin, J. J. Perrault, Ernest Pitt, J. Sawyer, J. P. Tremblay.

Législation. — MM. R. Morin, Président, Israël Cardin, C. H. Catelli, Ernest Guimont, H. Laureys, Alph. Milette, J. J. Perrault, Gaston Rivet, T. Taggart-Smyth, Thomas Vien.

Mines, Forêts, Hydro-Électrique. — MM. L. de G. Beaubien, Paul Béique, Alph. Bélanger, Rolland Bock, L. Arm. Daigle, J. N. Forest, Aug. Frigon, Paul Gagnon, J. M. Labonté, A. J. H. Langevin, U. A. Leduc, O. Lefebvre, H. Nadeau, Geo. Paré, J. J. Perrault, Rolland Préfontaine, J. C. Rancourt, J. P. Tremblay.

Nouveautés. — MM. P. Charton, Théo. Bonin, L. H. Duclos, A. J. Dugal, Albert Dupuis, L. A. Gélinas, A. F. Ladouceur, L. N. Measier, J. G. Trudeau.

Papier et Pulpes. — MM. Ed. Gariépy, Paul Granger, J. N. Perrault, Jean Rolland, J. P. Rolland, J.-Alex. Thérien, Ant. Valiquette.

Produits Pharmaceutiques et Chimiques. — MM. Alb. Bellefontaine, J. H. Brodeur, P. Charton, Art. Décarry, Ed. Chs. Duquette, Paul Gagnon, Arm. Giroux, H. Groulx, H. Lanctôt, J. M. Lafon, G. H. Marceau, R. Martineau, H. Nadeau.

Quincaillerie et métaux. — MM. Hector A. Bernier, John Durand, F. A. Lambert, J. S. Laplante, Fred. C. Larivière, Hub. Noisieux, Alf. Pelletier, Avila Raymond.

Tabacs, Cigares, etc. — MM. Aimé DesRosiers, Ed. Genest, Arm. Grothé, Emile Grothé, Hon. R. O. Grothé, J. A. Trudeau.

Transports, Douanes, Postes, Télégraphe et Téléphone. — MM. Olivier Lefebvre, R. G. Amiot, J. R. Carmel, E. J. Caron, C. H. Catelli, A. A. Gardiner, J. E. Latulipe, J. H. Lefort, Paul Seurot, C. E. Racine, B. Robillard, L. St-Arnaud, J. P. Tremblay.

Société d'Administration et de Fiducie

Fondée en 1902

Siège social : MONTRÉAL

5, rue St-Jacques Est.

(Immeuble du Crédit Foncier Franco-Canadien)

**ADMINISTRATION de SUCCESSIONS, de
FIDEICOMMIS et de FORTUNES PRIVÉES.**

VOÛTES de SÛRETÉ

Conseil d'Administration :

Hon. Sénateur Rodolphe Lemieux, C.P., C.R., LL.D. Montréal, Président.	Louis S. St-Laurent, C.R., Québec
Comte Cahen d'Anvers, Paris, Vice-Président.	J.-Théo. Leclerc, Montréal
Martial Chevalier, Paris	Charles A. Roy, Montréal
Vicomte R. de Roumefort, Montréal	S. J. B. Rolland, Montréal
Hon. Thomas Chapais, C.R., Québec	Hon. E. L. Patenaude, C.R., C.P., Montréal
Hon. L. Athanase David, C.R., Montréal	Alphonse Raymond, Montréal
Joseph Siros, N.P., Québec	Paul Amos, Montréal
	J.-C.-H. Dussault, C.R., Montréal

J. THEO. LECLERC, Administrateur et Directeur Général.
J.-C. BROSEAU, Secrétaire.

Agences :

Québec - Winnipeg - Regina - Edmonton - Vancouver



PARTOUT où vos affaires
s'étendent en Canada... il y a
la Banque de Montréal.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

L'ACTIF DÉPASSE \$750,000,000

Siège Social : Montréal



PAPIERS REMPLISSANT UN OBJECTIF

● Les papiers marqués de l'écusson "R" ont une mission à remplir. Chacun d'eux, dans son milieu propre, se constitue le médium le plus approprié et le plus recherché pour réaliser son objectif.

● Il existe un papier Rolland pour tous les genres de correspondance commerciale et pour tous les documents.

Cie de Papier Rolland Limitée

Fabricants de papiers fins depuis 1882

MONTRÉAL, Qué.

Moulins à St-Jérôme, Qué. et
Mont-Rolland, Qué.



"GRANGER"

La Maison où l'on se procure

LE CADEAU DE GOUT !

Beaux livres, Reliures d'art
Livres canadiens, Reliure amateur
Albums d'images, Bibliothèque enfantine
Garnitures de bureau: tous genres
Stylos et crayons assortis dans écrins
Cartes et papier à correspondance
Maroquinerie de luxe: carnets, calepins, agendas,
albums, porte-cartes, porte-billets, autographes,
couvertures pour l'annuaire du téléphone
Articles de fantaisie en verre et en porcelaine
Jeux, Jouets — Boîtes de peinture
Articles et cartes de souhaits religieux
Décorations pour Noël et le Jour de l'An

GRANGER FRÈRES

Libraires. Papeteriers. Importateurs

54 NOTRE-DAME OUEST, MONTRÉAL

Lancaster 2171

Nos magasins ferment à 5 heures, le samedi.
(Facilité de stationnement)

Bulletin de la Chambre de Commerce

DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Abonnement — Un an - - - \$3.00

DÉCEMBRE 1934

Le service gracieux du "Bulletin" est fait à tous les membres de la Chambre.

M. le Président,

Messieurs du Conseil,

Je vous remets par la présente, ma démission de Secrétaire de la Chambre de commerce pour prendre effet le 31 du présent mois de décembre.

J.-C. GROVES-CONTANT.

Extrait des minutes de l'Assemblée du Conseil du 12 décembre 1934.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TRIMESTRIELLE

La Chambre de commerce s'est réunie en assemblée générale trimestrielle le mercredi 26 septembre 1934, sous la présidence de M. Philias Paré, président.

Étaient présents : MM. Jos. Contant, Alphonse Milette, René Morin, A. E. Boissennault, J. Gagné, Israël Cardin, Henry Laureys, J.-A.-A. Beaudin, Charles Hudon, H. Nadeau, C.-E. Gravel, Z. Joubert, Jos. Hurtubise, L. Parizeau, R. Laplante, A. Meunier, L.-D. Viau, H. Rhéaume, G. Parizeau, Jos. Boulé, Valmore Gratton.

M. T. Taggart-Smyth s'est fait excuser.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai dernier est lu et approuvé.

Bienvenue : M. le Président souhaite la bienvenue aux membres à la réouverture des séances et souligne la présence du doyen des ex-présidents de notre Institution, M. Joseph Contant.

Il élabore quelques questions qui pourraient faire le sujet d'études et de rapports, telles : l'administration municipale, la gare centrale du Canadien National et autres.

Monsieur Paré est heureux de constater que le gouvernement fédéral s'est rendu à notre suggestion et qu'il vient de commencer la construction du bureau de poste et de celui de la douane.

En terminant, il fait un appel en faveur du recrutement de nouveaux membres car, dit-il, il y va de l'intérêt des nôtres que notre Chambre ait toujours un fort effectif.

Administration municipale : En suite de cette entrée en matière, M. J.-H. Gagné émet l'opinion que, par l'intermédiaire de l'une de ses commissions la Chambre étudie et suggère un nouveau mode d'administration municipale. Il n'est pas favorable à une action conjointe avec d'autres corps publics, parce que des exemples récents prouvent qu'on n'en viendrait peut-être pas à une entente.

M. C.-E. Gravel donne certaines informations sur la situation financière de la Ville, qu'un court passage sur une commission municipale lui a permis d'envisager.

Il suggère qu'on devrait aussi étudier ce problème et offrir des suggestions pour aider à boucler le budget.

Il est finalement résolu que toute cette question municipale soit remise à la Commission des affaires Municipales et ce, sur proposition de M. J.-H. Gagné, appuyé par M. Joseph Contant.

Gare C. N. R. : M. Hurtubise s'insurge contre la lenteur mise par le gouvernement fédéral à continuer les travaux de construction de la gare du Canadien National. Ce serait, dit-il, un moyen de circonvvenir, en partie, le chômage et de faire disparaître un état de choses disgracieux pour la Métropole.

M. Adonai Meunier abonde dans les remarques du précédent cependant que d'autres prétendent qu'il faudra tout d'abord régler la question des chemins de fer.

M. Milette propose, appuyé par M. Meunier que les Commissions du Transport et de l'Immeuble étudient conjointement cette question. Adopté.

Exemptions de taxes municipales : La Commission de Législation est saisie de l'étude de la loi 24 Georges V, chapitre 38, qui permet l'exemption de taxes par les municipalités rurales des représentants des maisons de commerce des Cités qui vont y vendre leurs marchandises. Malgré la loi passée à la dernière Session, certaines municipalités essayent encore de prélever une taxe ou licence sous un prétexte ou un autre. On voudrait que la loi soit plus explicite.

Banque du Canada : Sur proposition de M. Laureys, appuyé par M. A. Meunier il est résolu de demander au gouvernement fédéral de nommer un Canadien Français au poste d'adjoint au sous-gouverneur de la Banque du Canada étant donné que le gouverneur est de langue anglaise et que le sous-gouverneur sera pris en Angleterre.

On requiert aussi le gouvernement de tenir compte de l'élément de langue française pour la formation du personnel de la dite Banque.

Enquête sur la navigation du St-Laurent : Il est aussi résolu de demander au comité qui enquête sur la navigation du St-Laurent vers le Port de Montréal où il en est rendu avec ce travail.

Proposition de nouveaux membres : Les personnes suivantes sont proposées et admises comme membres de la Chambre :

M. Chs. P. Dumas et Albert Dubuc, par M. J.-C. Groves-Contant.

Et la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL

Le Conseil de la Chambre de commerce s'est réuni le mercredi, 21 novembre 1934, sous la présidence de M. Philias Paré, président.

Etaient présents MM. T. Taggart Smyth, René Morin, Avila Raymond, C. E. Gravel, I. Cardin, J. O. Labrecque, J. A. A. Leclair, J. P. Tremblay, J. H. Beaudry, Edgar Genest, Henry Laureys, Edouard Gariépy, Valmore Gratton, Charles Hudon, P. A. Gagnon, Jos. Hurtubise, Geo. Pratt et le Secrétaire, membres du Conseil.

S'étaient excusés MM. Alphonse Milette, Thomas Brosseau, J. J. Perreault et Z. Joubert.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 7 novembre dernier est lu et approuvé.

Règlements de la Section Junior: Le Conseil de cette Section soumet une refonte de ses règlements pour approbation.

Sur proposition de M. J. Hurtubise, appuyé par M. I. Cardin, il est résolu de soumettre l'étude de ces règlements à la Commission de Législation cependant qu'on autorise la Section à faire ses élections prochaines suivant la teneur desdits règlements portés, sans préjudice à l'action future du Conseil de la Chambre en la matière. Adopté.

Banque du Canada: A la demande d'un grand nombre d'actionnaires de la Banque du Canada, la Canadian Chamber of Commerce par l'intermédiaire des Chambres de commerce et Boards of Trade du pays, demande de mettre de l'avant le nom d'un candidat au poste de directeur de ladite Banque. Par le mode qui a été arrêté, la province de Québec pourrait choisir un représentant pour les actionnaires de langue française et un autre pour ceux de langue anglaise. Il serait désirable, dit le Secrétaire de la Canadian Chamber of Commerce, que la Chambre de Commerce de Montréal recommande celui qu'elle croit le mieux qualifié pour remplir cette haute position.

La discussion s'engage sur le sujet.

M. René Morin émet l'opinion que si l'élément de langue française veut s'assurer un représentant dans la direction de la Banque du Canada, il devra y avoir unanimité sur le choix d'un candidat qui possèdera toutes les qualifications nécessaires, autrement les actionnaires de langue anglaise, qui sont la majorité, pourraient être égarés si plusieurs noms des nôtres étaient mis de l'avant.

M. Edouard Gariépy suggère le nom de M. Aimé Parent, gérant du Sun Trust et il appui sa demande de paroles élogieuses à l'adresse de son candidat.

Le nom de M. Joseph Beaubien est aussi mis de l'avant.

L'assemblée quoique reconnaissant les qualifications de M. Parent, croit que M. Beaubien aurait plus de chance d'être agréé par les actionnaires parce qu'il est également très compétent à occuper ce poste et qu'en raison des nombreuses positions officielles qu'il a remplies et qu'il occupe actuellement, il est plus connu dans toutes les provinces du Canada.

Il est finalement proposé par M. J. P. Tremblay, appuyé par M. Charles Hudon que:

CONSIDERANT que les actionnaires de la Banque du Canada devront, le 5 décembre prochain, élire 7 directeurs;

CONSIDERANT qu'il est important qu'un choix judicieux de ces directeurs soit fait et particulièrement qu'au moins un des directeurs soit de langue française;

CONSIDERANT qu'une action concertée des Chambres de commerce et Boards of Trade peut aider à l'élection de directeurs compétents et qualifiés;

CONSIDERANT que sous les circonstances le Conseil est justifiable de déroger à ses habitudes et de prendre l'initiative de recommander l'élection d'un candidat qu'il croit particulièrement qualifié et qui pourra représenter le groupe canadien-français des actionnaires de la Banque;

IL EST RESOLU :—

Que le Conseil de la Chambre de commerce de Montréal recommande aux actionnaires de la Banque Centrale du Canada, l'élection comme directeur de cette Banque de M. Joseph Beaubien, industriel, maire d'Outremont, membre de la Commission Métropolitaine de Montréal, président de l'Union des Municipalités de la province de Québec et ex-président de l'Association des Manufacturiers Canadiens, section de Québec. Adopté unanimement.

Félicitations à M. Taschereau: Proposé par M. T. Taggart Smyth, appuyé par M. J. P. Tremblay:

Que le Premier ministre, M. L. A. Taschereau, soit félicité pour la déclaration qu'il a faite pour maintenir la confiance chez les épargnants-détenteurs de titres des compagnies d'utilités publiques.

Adopté.

Feu M. Paul Seurot:

Proposé par M. Joseph Hurtubise,

Appuyé par M. P. A. Gagnon,

Que le Conseil de la Chambre de commerce a appris avec un vif regret la mort de M. Paul Seurot, l'un de ses membres distingués.

Que le Conseil offre ses condoléances à la famille de M. Seurot et à l'Union Nationale Française dont il était le dévoué président. Adopté.

Un vote de condoléances est aussi adopté à l'adresse de M. H. Nadeau pour le décès de son père.

Et la séance est levée.

LA BANQUE DU CANADA

Nous extrayons d'une brochure préparée par le Comité des Jeunes de la Chambre de commerce de Québec, une partie de l'étude faite sur la Banque du Canada qui est un document très à point et qui mérite plus qu'une appréciation ordinaire.

* * *

Organisation et administration

La nouvelle banque portera le nom de BANQUE DU CANADA.

Son siège social est établi en la cité d'Ottawa. Elle est autorisée à ouvrir des succursales et des agences au pays et à l'extérieur, mais au début des opérations les bureaux des sous-receveurs généraux agiront comme tel.

Tél. LANcaster 4191*

W. H. PERRON & CIE Limitée*Spécialistes en Graines de semence et
Décorations paysagistes.*

935, BLVD ST-LAURENT, MONTRÉAL

LARUE & TRUDEL

Comptables Agréés - Chartered Accountants

J.-Art. LaRue, C.A.
J.-Wilfrid Boulet, C.A.
A.-Emile Beauvais, C.A.
Maurice Boulanger, C.A.
Georges Henri Boulet, C.A.
Lionel Roussin, C.A.Maurice Chartré, C.A.
Jean-Paul Gauthier, C.A.
Jacques LaRue, C.A.
J.-Paul Beaulieu, C.A.
Lucien P. Bélair, C.A.
Roland Chagnon, C.A.

MONTRÉAL, QUÉBEC, ST-JEAN, P. Q.

ALEXANDRE BELZIL*Représentant de "La Prévoyance"*

ASSURANCES GÉNÉRALES

Incendie - Vie - Maladie - Accidents - Bris de glaces
Garantie - Cautionnement - Vol - Responsabilité
patronale - Automobiles.

Edifice "La Prévoyance", 59 St-Jacques O. - PL. 8921

Tél. HARbour 7865

Rés.: Tél. ATLantic 1097

J. ART. ARCHAMBAULT, C.G.A., C.P.A.*Comptable Public Licencié*Ci-devant du Bureau de l'Inspecteur de l'Impôt sur le revenu,
District de Montréal.159, RUE CRAIG OUEST - MONTRÉAL
Suite 609-610 - Edifice des Tramways

Tél. LANcaster 5246.

Etablie en 1885

PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES

A. JETTÉ & CIE

COURTIERS EN IMMEUBLES

Experts en propriétés. Prêts sur première et deuxième hypothèque.
Achats d'hypothèques. Nous payons aussi les taxes.84, RUE NOTRE-DAME OUEST, - MONTRÉAL
Edifice Duluth, Ch. 52.

Tél. LANcaster 2412

ANDERSON & VALIQUETTE*Comptables - Vérificateurs*J.-Charles Anderson, L.I.C. Roméo Carle, C. A.
Jean Valiquette, C.A., L.I.C. A. Dagenais, C.A.

84, RUE NOTRE-DAME O., MONTRÉAL

Fondée en 1874

D. HATTON COMPANY420 à 428 RUE BONSECOURS
MONTRÉAL*La Crème de la Pêche seulement.*LES PLUS GROS DISTRIBUTEURS
AU CANADA

de

POISSON

DE TOUT GENRE

EXPERTS DANS LE COMMERCE D'HUÎTRES
EN COQUILLES ET OUVERTES.

Téléphone: WILbank 6111

A. PICHET*Manufacturier de fourrure sur commande
Dessinateur et Expert
en Fourrure*2170, STE-CATHERINE O., MONTRÉAL, Qué.
(Près rue Atwater et Forum)**MACHINES À ÉCRIRE**

MACHINES À ADDITIONNER

neuves, reconstruites et d'occasion: — louées, réparées et échangées; rubans, papier carbone, etc., etc.

**CANADA TYPEWRITER EXCHANGE
& SUPPLY Co., Reg'd.**R. T. ARMAND, Gérant (Membre de la Chambre de commerce)
22 OUEST, RUE ST-JACQUES - Tél. HARbour 6968

CRéscant 9856

Appel Jour et Nuit

CONTANT ELEVATOR SERVICE, REG'D

RÉPARATIONS

Inspection et Entretien d'Ascenseurs

88 RUE DANTE

MONTRÉAL

**La pratique moderne**

Un client à quelque quatre-vingts milles a une importante commande à donner.

Un vendeur prévient ses concurrents en téléphonant à ce client. Il obtient la commande, et ses frais de voyage ne se sont élevés qu'à cinquante sous.

Grâce au téléphone interurbain des ventes probables deviennent des ventes réelles.



J. C. Lamothe, LL.D., C.R., - J.-Pierre Charbonneau, B.C.L.
N. Charbonneau, B.C.L.

Lamothe & Charbonneau

AVOCATS

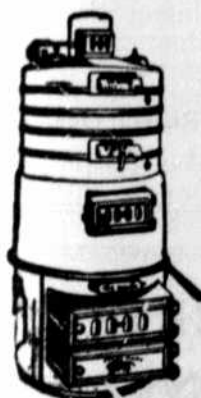
EDIFICE CHAMBRE DE COMMERCE

25, RUE ST-JACQUES EST,

MONTRÉAL

Tél. HARbour 1196

Tél. LANcaster 1211

La Cie J. & C. Brunet
LIMITÉE

Plomberie
Couverture
Electricité
Chauffage.

1095 Boulevard
ST-LAURENT

MONTRÉAL

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Agents de Change

20, rue ST-JACQUES O., MONTRÉAL
(En face du journal "La Presse")

F. Roméo PAQUET

Comptable Licencié

Syndic autorisé par le Gouvernement

Administrateur

Edifice Transportation, 315

132 rue ST-JACQUES O., HARbour 0421



Fabricants de PANELNÉON
ENSEIGNES LUMINEUSES

929 RUE PERRAULT, MONTRÉAL
LANcaster 5136

DANSEREAU

J.-A. & Cie Ltée
0921 RUE
CHARLEVOIX

Charbon - Huile
Gazoline et Huile à Moteur
GROS ET DÉTAIL

Fitzroy
9490

La gestion de la Banque est confiée à un conseil d'administration composé d'un gouverneur, d'un vice-gouverneur et de sept administrateurs. Le sous-ministre des finances fait aussi partie du conseil sans droit de vote. Il est également prévu la nomination d'un vice-gouverneur adjoint, lequel toutefois ne fait pas partie du conseil.

Le Gouverneur-général-en-Conseil nommera les premiers gouverneur, vice-gouverneur et vice-gouverneur adjoint, mais, dans la suite, ces nominations seront faites par les administrateurs eux-mêmes avec l'approbation du Gouverneur-général-en-Conseil.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires aux assemblées annuelles et occupent leur poste pour une période de cinq ans.

Le gouverneur de la Banque en est le principal fonctionnaire administratif avec pleins pouvoirs d'exécution et droit de veto.

Le gouverneur, le vice-gouverneur et un des sept administrateurs choisis par le Conseil forment un comité de direction : le sous-ministre des finances fait aussi partie de ce comité à titre d'aviséur. Ce comité de direction, entre autres prérogatives, doit déterminer les taux d'escompte et de réescompte sauf lorsque le Conseil est en séance.

Au début des activités, le personnel de la Banque doit se recruter parmi les fonctionnaires actuels du Ministère des finances à Ottawa.

Le capital de la Banque au montant de cinq millions de dollars est divisé en cent mille actions de cinquante dollars chacune que le Ministre des finances doit vendre par voie de souscription publique. Toutefois ce capital peut au besoin être augmenté suivant une résolution adoptée par le Conseil, ratifiée à une assemblée des actionnaires et approuvée par le Parlement.

Le taux du dividende sur ces actions ne devra jamais dépasser 4½%.

Contrairement aux banques à charte, la responsabilité de chaque actionnaire est limitée au montant du capital souscrit.

Seuls des sujets britanniques résidant au Canada peuvent devenir actionnaires de la Banque, mais personne autre que le Ministre des finances ne peut détenir plus de cinquante actions. Les banques à charte ou tout administrateur, fonctionnaire ou employé de banque ne peuvent devenir actionnaires de la Banque.

La Banque peut effectuer les opérations suivantes :

- 1° acheter et vendre de la monnaie d'or, d'argent, de nickel et de bronze;
- 2° effectuer des transferts de fonds par télégramme;
- 3° acheter et vendre ou réescompter des lettres de change et billets à ordre endossés par une banque à charte;
- 4° acheter et vendre ou réescompter des valeurs mobilières;
- 5° consentir des prêts ou avances aux banques à charte ou aux banques constituées en corporation en vertu de la Loi des banques d'épargne de Québec;

- 6° consentir des prêts ou avances pour des périodes d'au plus six mois, au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux;
- 7° accepter du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ou des banques des dépôts qui ne doivent pas porter intérêt;
- 8° acquérir des immeubles nécessaires à ses opérations.

Les opérations suivantes sont interdites à la Banque :

- 1° acheter ses propres actions ou les actions de quelque autre banque, sauf la Banque des Règlements Internationaux;
- 3° faire des prêts ou avances sans garantie;
- 4° accepter des dépôts à terme fixe ou payer un intérêt sur certains fonds déposés entre ses mains.

La Banque du Canada ne traitera pas généralement avec le public. Elle transigera directement avec les banques à charte et les institutions gouvernementales.

La Banque doit remplir gratuitement les fonctions d'agent financier du Gouvernement du Canada et agir comme tel pour le paiement des intérêts et du principal de la dette publique.

Elle a le droit exclusif d'émettre des billets payables au porteur sur demande et, sous réserve de certaines dispositions, peut émettre ces billets sans limite attribuée.

Toute banque à charte doit maintenir à la Banque, une réserve d'au moins 5% de son passif-dépôts à l'intérieur du pays. De plus toute banque doit déposer à la Banque du Canada toutes les pièces ou matières d'or dont elle est propriétaire et qu'elle détient au Canada au début des opérations. Le Ministre des finances transférera à la Banque, de l'or, de l'argent et des valeurs mobilières du Dominion du Canada jusqu'à concurrence du montant des billets du Dominion en circulation à cette date, sauf les billets émis sous le régime de la loi financière.

La Banque maintiendra toujours une réserve comme garantie de ses billets en circulation et de son passif-dépôts. Cette réserve se composera de pièces et matières d'or à un montant minimum de 25% des billets et du passif-dépôts susmentionnés. Cette réserve pourra aussi comprendre : 1° des matières d'argent; 2° les soldes avec la banque d'Angleterre, la Banque des Règlements Internationaux, la banque de réserve fédérale de New-York et toute banque centrale d'un pays dont le numéraire est convertible sur demande en or exportable; 3° les effets du trésor ou autres obligations du Royaume-Uni ou des Etats-Unis et des lettres de change à échéance maximum de trois mois.

* * *

Les fonctions de la banque centrale et le mécanisme de ses opérations

Les banques à charte ont pour objet de dispenser directement à nos sociétés commerciales, industrielles ou financières le crédit dont celles-ci ont besoin dans le cours ordinaire et libre des affaires. Leur connaissance adéquate, parfois même parfaite, des milieux où elles opèrent favorise indubitablement l'épanouissement et l'expansion graduelle de notre structure économique. Cependant, en raison de la nature des opérations bancaires, les directives indi-

viduelles des banques peuvent parfois diverger; leurs politiques peuvent même venir en conflit. C'est pourquoi on préconise partout la superposition d'un organisme centralisateur, la création d'une banque centrale qui aura pour but de coordonner et d'unifier les politiques des banques à charte et de faire triompher ultimement l'intérêt de la communauté.

Afin de bien comprendre la nature des relations d'une banque centrale envers les banques commerciales et de mieux encore réaliser l'étendue et le mécanisme de ses opérations, nous exposons les cinq fonctions principales de cette institution. Les fonctions traditionnelles d'une banque centrale, qu'assurera la Banque du Canada lors de sa mise en marche, sont fort simples et bien définies:

(1) Tout d'abord, cet organisme doit protéger le papier-monnaie d'un pays en le convertissant en or sur demande. A cet effet il doit centraliser et maintenir l'or en dehors de toute circulation. C'est là la première et la plus essentielle de ses fonctions, à laquelle toute politique monétaire doit être subordonnée.

Mais conserver l'or en dehors de la circulation n'est pas chose facile. C'est pourquoi l'article 25, de la Loi sur la Banque du Canada stipule ceci: "la Banque doit vendre de l'or à quiconque en fait la demande au siège social de la Banque et offre le prix d'achat en monnaie légale, mais seulement sous forme de barres contenant environ quatre cents onces d'or fin". En d'autres termes, l'or servira de base effective à l'émission des billets et à l'expansion du crédit; il ne circulera pas librement de main à main, cette circulation étant trop dispendieuse pour être permise dans les transactions usuelles. On impose donc par cette clause une restriction quantitative à la sortie et à la libre circulation de l'or.

(2) Afin de mieux encore procéder dans ce travail de centraliser des réserves-or d'un pays et d'effectuer un contrôle plus prononcé sur la circulation monétaire, la banque centrale doit seule avoir le privilège de l'émission totale, ou partielle au début, du papier-monnaie.

Les billets de la Banque du Canada auront un pouvoir libératoire illimité. Dès l'ouverture de la Banque, ils seront substitués aux billets actuels de l'Etat et des banques à charte et constitueront la circulation légale du pays et le premier privilège sur l'actif de la Banque, tel que décrit dans le chapitre précédent.

Une question maintenant se pose. La circulation fiduciaire de la Banque du Canada sera-t-elle plus élastique et mieux garantie que celle de nos banques à charte? En réalité, nous ne le croyons pas. Notre système actuel possède un record remarquable de sécurité et de souplesse. De fait les réserves statutaires actuelles garantissent entièrement le rachat rapide des billets des banques d'affaires.

De plus, les dénominations des billets ordinaires et les dispositions de la loi actuelle des Banques assurent à notre circulation monétaire une élasticité saisonnière et annuelle que plusieurs banquiers étrangers nous envient. Les billets de nos banques à charte ayant une dénomination minimum de cinq dollars, ils passent rapidement de la circulation au rachat et, en moyenne, complètent le cycle de dix à

douze fois par année. La centralisation de notre organisme bancaire est sans contredit la principale raison de l'efficacité de ce mécanisme.

Si les réserves maintenues par la Banque du Canada contre ses billets en circulation sont intrinsèquement supérieures aux réserves des banques à charte et si, en outre, la quantité des billets émis satisfait davantage les exigences du commerce et de l'industrie, alors aurons-nous lieu de nous féliciter et d'apprécier ce nouveau service d'un système encore embryonnaire.

(3) La banque centrale doit contrôler le crédit ou le marché de la monnaie. Elle doit prévenir toute dépression des affaires de dégénérer en une panique de la monnaie. Par contre, en temps d'excès spéculatifs, soit sur le marché des marchandises, soit sur le marché des valeurs mobilières, elle doit prévenir l'extension de mauvais crédits, protéger la liquidité des banques du pays et mettre un frein aux excès spéculatifs en comprimant le marché de la monnaie.

Dans la poursuite de cet objectif, la banque centrale a recours à deux opérations qui se complètent mutuellement: (a) la hausse ou la baisse du taux de réescompte; (b) l'achat ou la vente d'obligations sur le marché des valeurs mobilières.

Ces achats ou ces ventes ont normalement pour résultat d'augmenter ou réduire pour autant les réserves des banques commerciales à la banque centrale.

Le taux de réescompte est le taux auquel la banque centrale veut bien prêter aux banques commerciales. Lorsqu'elle consent un prêt, la banque centrale crée une réserve en faveur de la banque emprunteuse. Si cette dernière y possède déjà une certaine réserve, celle-ci est alors augmentée d'autant. Ce taux de réescompte influe donc sur le volume des réserves des banques commerciales selon qu'il encourage ou non ces emprunts.

Le marché des valeurs mobilières comprend deux grandes catégories de valeurs: 1. — Effets de commerce ou acceptations; 2. — Obligations gouvernementales, municipales, billets du Trésor, etc.

Les effets de commerce utilisés dans la firme des produits canadiens à l'exportation sont tantôt expédiés immédiatement à Londres ou New-York pour acceptation ou vente; tantôt ils sont gardés au pays par les banques à charte. Jusqu'à ce jour ils ont été achetés des banquiers à l'acceptation à des taux de concurrence, basés sur ceux de Londres ou New-York. Fort probablement, les banques commerciales seront disposées à vendre ces effets de commerce à la Banque du Canada à un prix plus avantageux que les taux de concurrence. Les obligations gouvernementales et municipales constituent actuellement l'offre sur le marché mobilier et il est à présumer que, dans les premières années de son existence, les opérations de la Banque du Canada, sur ce marché, porteront sur ces valeurs.

L'achat de valeurs, sur le marché mobilier, améliore effectivement les conditions économiques d'un pays en autant seulement qu'une hausse des prix de ces valeurs induit de nouveaux emprunteurs à lancer des émissions d'obligations et à entreprendre une expansion de leurs biens capitaux. Cette opération stimule alors directement la demande du travail et des

matériaux de construction, et partant, active indirectement la demande des marchandises et la consommation.

Ainsi dans le but de stimuler la demande ou de pourvoir la nation d'une quantité plus considérable de fonds, la banque centrale facilite le crédit par une baisse du taux d'intérêt et de réescompte et par des achats de valeurs mobilières sur le marché libre. En se portant ainsi acquéreur de ces titres la banque centrale met à la disposition du public des fonds qui, lorsqu'ils seront déposés dans les banques à charte, serviront de point de départ à une expansion subéquente du crédit.

Par contre, en temps d'activité fiévreuse et spéculative, lorsque la banque centrale juge opportun de restreindre le volume du crédit, le procédé est tout simplement renversé. En rehaussant le taux de réescompte et en vendant ses titres en portefeuille, elle diminue la circulation monétaire et ultimement le volume du crédit.

Dans la variation de la circulation monétaire, le but immédiat, visé par une banque centrale, est de faire fluctuer le volume des réserves des banques commerciales. A moins que ces dernières ne coopèrent avec la banque centrale en faisant, rappelant ou liquidant, selon que le besoin s'en fait sentir, des prêts et des placements, changeant ainsi le volume de leurs dépôts et de leurs réserves, les opérations de la banque centrale seront largement, si non absolument, inefficaces. Il sera donc nécessaire à la Banque du Canada d'avoir la confiance et la collaboration des banques commerciales, à défaut de quoi il lui sera impossible d'avoir quelque influence sur les prix, la production et l'activité économique. Cette collaboration étant accordée, il semble que la politique monétaire de la Banque du Canada affectera plus particulièrement le volume des placements des banques commerciales.

Sous notre système bancaire actuel le volume des prêts des banques à charte ne serait affecté qu'en temps de spéculation intense et d'expansion du crédit. C'est ce que la Banque du Canada tentera, à l'occasion, de corriger en restreignant les réserves des banques. Cela laisse entrevoir que les banques d'affaires cesseront à certains moments de vendre leurs valeurs en portefeuille de crainte de réduire trop sérieusement leurs réserves secondaires car il leur serait, dans ces circonstances, impossible d'accommoder les emprunteurs même les plus sérieux et les plus solvables. La pratique bancaire actuelle étant de satisfaire tout emprunteur sérieux, cette dernière situation ne semble pas devoir se produire fréquemment. Il faut en conclure que la politique monétaire que pourra adopter la Banque du Canada affectera le volume des placements plutôt que le volume des prêts commerciaux des banques à charte.

Comme on le constate, les deux armes principales de la banque centrale sont le taux du réescompte et l'achat ou la vente de valeurs sur le marché libre. Cependant, en maintes occasions, ces deux opérations ne suffisent point. C'est pourquoi on emploie parfois certaines mesures auxiliaires, telles la persuasion et la publicité.

Nous doutons fort que la Banque du Canada ait recours à semblables mesures, même en temps de

difficultés. Le magnifique développement de nos institutions bancaires actuelles et la prudence avec laquelle elles dispensent leur crédit nous inclinent à croire que notre banque centrale n'éprouvera guère de difficultés dans son contrôle du crédit.

(4) La Banque centrale doit, en autant que faire se peut, contrôler et protéger la valeur extérieure de l'étalon-monnaire national. Elle doit mitiger, par son influence, les fluctuations extrêmes de la devise monétaire d'un pays.

A cette fin, la Banque du Canada surveillera constamment les rentrées ou les sorties d'or du pays et appliquera les mesures appropriées, décrites dans les paragraphes précédents, afin de réduire ces mouvements à un minimum et stabiliser si possible le cours des prix. Au moyen du mécanisme automobile de réescompte, elle maintiendra approximativement le volume du pouvoir d'achat de la nation au niveau des prix mondiaux des marchandises en général. Elle s'efforcera de régulariser les prix domestiques de manière à prévenir des importations excessives et finalement elle contrôlera à sa guise les fluctuations de notre crédit extérieur tout en se substituant à l'Etat dont l'impuissance en cette matière s'avère de plus en plus.

(5) Finalement, les partisans actuels de l'inflation monétaire semblent vouloir imposer à cet organisme le devoir de stabiliser le marché des marchandises. Mais si l'on considère que la banque centrale peut avec peine contrôler le marché de la monnaie et du crédit, tel que la chose nous a été prouvée au cours des dernières années, comment peut-on concevoir qu'elle puisse diriger les prix des marchandises ou encore orienter la production ?

Cette tâche de stabiliser les prix a peut-être été alourdie autant par les partisans que par les adversaires de la stabilisation. En somme, les adeptes de cette doctrine sont enclins à réclamer beaucoup trop de la banque centrale elle-même. En temps ordinaire, on a seulement à corriger les irrégularités secondaires, ce qui ne présente aucune difficulté grave. Mais quand il se présente des "conjonctures" majeures, il est fort difficile de prouver que la monnaie soit réellement le facteur prédominant de stabilisation ou que l'adoption d'une politique monétaire soit le curatif par excellence.

La théorie de la monnaie dirigée soulève une deuxième objection. On prétend que le niveau des prix est déterminé par la quantité de monnaie mise en circulation. Augmentons ou diminuons le volume de la monnaie, disent les partisans de cette théorie, de manière à maintenir constant le niveau des prix. Si, disent-ils, l'offre de la monnaie pouvait être suffisamment restreinte, la demande en maintiendrait la valeur. Mais ces partisans n'ont pas considéré que la tentation de multiplier les émissions futures, en vue de promouvoir l'activité commerciale et industrielle, existera toujours. Bien souvent, depuis l'origine de la révolution industrielle, on y a succombé.

D'autre part, on ne peut douter que la pratique d'une monnaie dirigée entraîne des mesures de représailles, et il s'ensuit inévitablement une paralysie du commerce international désavantageuse à l'humanité. D'où la nécessité d'une entente internationale, ce qui paraît encore dans le domaine de l'irréel.

Le contrôle du crédit et des prix

Les fonctions de la Banque du Canada nous étant connues, nous procédons, dans le but de démontrer l'erreur dangereuse d'une théorie nouvelle, à une analyse plus minutieuse du contrôle du crédit. En certains milieux, on prétend en effet que la banque centrale, dans l'établissement du taux de réescompte et dans ses autres opérations de contrôle, doit se laisser guider par un seul critère: le niveau général des prix des marchandises. Si les prix haussent, suggère-t-on, la banque centrale restreindra le crédit; par contre, si les prix s'avilissent, elle augmentera le volume du crédit. Dans la mise en pratique de cette théorie, l'objectif serait de toujours maintenir la stabilité relative des prix des marchandises.

L'application de cette théorie n'est certes pas des plus faciles. C'est pourquoi nous lui préférons la vieille doctrine, rarement discutée avant la guerre et maintes fois expérimentée, à savoir que les banques centrales devraient toujours être guidées dans leur politique par la situation bancaire du pays, l'état du marché monétaire et les prévisions économiques en général. Alors que la nouvelle théorie impose aux banques centrales le devoir de stabiliser le niveau des prix des marchandises, nous maintenons qu'elles ont une tâche déjà suffisamment délicate dans la régularisation du marché de la monnaie.

Dans la fixation des taux d'intérêt et dans la détermination du volume de la monnaie et du capital nécessaires dans le cours ordinaire des affaires, la politique de la banque centrale ne représente qu'un des facteurs prédominants. En effet, le loyer de l'argent est déterminé et par l'offre et par la demande, sur chacun des marchés du capital et de la monnaie. L'offre et la demande, tout comme les taux d'intérêt, sont le plus souvent divergentes. Pour ne citer qu'un exemple, le marché immobilier est différent du marché obligataire. Et cependant, quoique distincts, ces marchés sont jusqu'à un certain point interdépendants. Les taux d'intérêt varient pour chacun d'eux, mais cette variation résulte du degré de sécurité et de liquidité des placements.

C'est pourquoi nous maintenons qu'une banque centrale ne peut ordinairement contrôler effectivement et à la fois les marchés de la monnaie et du capital. Son influence prépondérante se manifeste surtout du côté de l'offre et cela seulement dans la réglementation du crédit. Elle ne peut que fort difficilement stimuler la demande. L'épargne, les profits des compagnies, la politique des gouvernements quant au rachat des dettes publiques etc. . . sont autant de facteurs en dehors de son contrôle.

Si donc la banque centrale peut difficilement fixer les taux d'intérêt sur les marchés de la monnaie et du capital, n'est-il pas absurde de lui imposer la tâche de fixer le niveau général des prix des marchandises? Les directives de la banque centrale ne représentent qu'un facteur sur le marché de la monnaie et leur effet est maintes fois neutralisé par une multiplicité de facteurs extérieurs et adverses. Bref, la banque centrale ne peut influencer les prix des marchandises que d'une manière fort indirecte. Son influence sur ce point est pratiquement indéterminée et, en quelque sorte, une inconnue du deuxième ou troisième degré.

Ne l'oublions pas, le niveau général des prix est soumis à l'action de forces multiples et souventes fois divergentes. Les variations dans la production et la consommation des produits exercent une action importante. Si, par exemple, il y a surproduction agricole alors que la production des biens manufacturés est inadéquate, il s'ensuit une chute drastique des prix agricoles. Cette chute des prix atténue tellement le pouvoir d'achat de la classe agricole que cette dernière peut à peine se procurer les biens manufacturés nécessaires à son bien-être. Il en résulte donc ultérieurement une baisse générale des prix des produits manufacturés puisque ces derniers sont interdépendants. N'avons-nous pas souffert d'un semblable malaise depuis 1928? Ce serait une erreur grave que d'attribuer ce malaise au crédit plutôt qu'à la dislocation de notre économie en général.

Nous croyons avoir suffisamment démontré l'impuissance dans laquelle se trouve la banque centrale lorsqu'il s'agit de régulariser le cours des prix des marchandises. Tout d'abord, elle ne peut que difficilement contrôler le marché de la monnaie; à peine réussit-elle à mitiger et à tempérer les mouvements de ce dernier. En second lieu, le marché de la monnaie et du capital ne constitue qu'un des facteurs influents sur le marché des marchandises. Finalement, ce marché de la monnaie et du capital exerce sur ceux des valeurs, de l'immeuble et du change une influence de beaucoup supérieure, alors que son influence sur celui des marchandises n'est que secondaire. Son importance sur ce dernier marché ne se manifeste-t-elle pas par l'intermédiaire de celui de la monnaie? Les tentatives infructueuses de contrôle sur les mouvements généraux des prix par les banques de France, d'Angleterre et les banques fédérales de réserve aux États-Unis, au cours des dernières années, démontrent mieux que tout argument les limites de la puissance d'une banque centrale.

Bien que nous doutions fort que la Banque du Canada puisse opérer plus effectivement, nous n'hésitons pas à croire qu'elle sera un instrument très utile de contrôle et de persuasion.

Les variations drastiques des prix, tout comme les mouvements désordonnés du marché des valeurs, les crises de chômage et de surproduction, indices d'un déséquilibre économique, doivent disparaître. Dans ce travail d'épuration et de rénovation, la Banque du Canada, mieux outillée que les autres organismes de notre vie économique, jouera sans contredit un rôle de premier plan. Dans l'élaboration de cette tâche, son intervention ne sera certes pas des moins utiles.

En corrigeant et en améliorant, dans les limites de son action et de son habileté, les facteurs qui provoquent les mouvements généraux des prix, en appliquant les palliatifs qu'elle jugera nécessaires et en informant judicieusement les banques à charte de sa politique et la communauté en particulier du mouvement des affaires, la Banque du Canada atteindra certainement un objectif nécessaire. Elle procédera alors, bien qu'indirectement, à l'amélioration de la situation du crédit dont on lui aura confié le contrôle et de plus, elle contribuera à l'assainissement de notre économie en général.

LE GROUPE DEPENDABLE

Acadia Fire
Insurance Co.
North Empire
Fire
Insurance Co.
Imperial
Assurance Co.
Union Marine
& General
Insurance
Co. Ltd.



London
Guarantee
& Accident
Co. Ltd.
United
Firemen's
Insurance Co.
of
Philadelphia
Columbia
Insurance
Co. of
New
Jersey

ASSURANCE COMPANY LIMITED
de LONDRES, ANGLETERRE

L'INTERRUPTION DES AFFAIRES

résultant d'un

INCENDIE

peut être couverte par une assurance

d'OCCUPATION et d'USAGE

qui sauvegardera les PROFITS et
paiera les dépenses courantes
telles: LOYERS, TAXES,
SALAIRES, etc., jus-
qu'à la reprise des
affaires.

Département de
l'Incendie et de la Vie,
480 St-FRANÇOIS-XAVIER
MONTRÉAL

Département
des Accidents,
465 RUE BAY
TORONTO

L'Hôtel

PLACE VIGER

à Montréal

La direction de l'hôtel Place Viger, le
plus grand hôtel français de la métro-
pole, invite cordialement tous les visi-
teurs et leur réserve l'accueil le plus
sympathique. Ses prix sont très mo-
diques et bien conformes à l'esprit
d'économie qui règne actuellement.

*Service courtois !**Cuisine française !**Vous serez les bienvenus au Viger*

UN HÔTEL DU
PACIFIQUE CANADIEN

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Fondée en 1873

TRAVAUX PUBLICS - INDUSTRIE

Toutes les branches du génie.

Chimie industrielle.

1430, rue Saint-Denis, - Montréal

Wm. R. BULLOCH

Courtier en Assurances

représentant

**London Guarantee and Accident
Company, Limited**

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS :

AGENT GÉNÉRAL.

DÉPARTEMENT DU FEU :

AGENT CHEF LOCAL.

204, rue NOTRE-DAME OUEST, - MONTRÉAL

Chambre No 9

ÉCOLE TECHNIQUE de MONTRÉAL

200, RUE SHERBROOKE OUEST

COURS DU JOUR

Entré le 4 septembre

Cours Technique. — Quatre années d'études. Enseignement théorique et manuel. Laboratoires et ateliers des mieux outillés. Admission: diplôme de 6e année.

Cours des Métiers. — Deux ou trois années d'études. S'adresse aux jeunes gens qui désirent se préparer à l'exercice d'un métier. Admission: Certificat de 6e année.

Cours d'apprentissage. — Trois années d'études pour les jeunes gens désirant se spécialiser en typographie. Admission: diplôme de 6e année.

Cours Spéciaux. — Cours complet de mécanique et d'électricité d'automobile. Cours théorique et pratique. Plus de 40 modèles différents de moteurs.

COURS DU SOIR

Réouverture le 2 octobre

Préparant aux carrières industrielles les plus diverses. Enseignement théorique et pratique. Laboratoires et ateliers des mieux outillés. L'Ecole décerne des certificats d'aptitude professionnelle aux élèves qui suivent une série de cours se rapportant à leur spécialité.

L'Ecole recevra les inscriptions le soir seulement à partir du 18 septembre, de 7 h. 30 à 9 h. p.m. (lundi et samedi exceptés). Pour tous renseignements, prospectus, etc., S'adresser au Secrétariat.

**LE HAVRE DE MONTRÉAL**

Occupe le premier rang
DES PORTS DE MER DU CANADA

La valeur de la manutention annuelle des marchandises.

Le tonnage des Importations et des Exportations.

Le tonnage enregistré des navires.

L'étendue de quaiage disponible.

Le nombre et la qualité de ses entrepôts.

Les facilités d'entreposage frigorifiques.

L'efficacité du service de ses voies ferrées.

Le plus grand Port du monde pour l'exportation des Céréales et le second Port du Continent de l'Amérique du Nord.

Pour détails et informations, prière de s'adresser aux
Commissaires du Havre de Montréal

GEORGES TANGUAY

Représentant de "La Prévoyance"

Assurances Générales

Incendie - Vie - Maladie - Accidents - Bris de glaces
Garantie - Cautionnement - Vol - Responsabilité
Patronale - Automobiles.

4349 RUE PAPINEAU Tél. AMherst 2040

Ste-Catherine
et Guy
Fitzroy 2491

Hôtel
Mont-Royal
P'Lateau 4550

Laurier et
Ave du Parc
DOLLARD 4646

Serres: 4509
Côte-des-
Neiges
WE. 3258

McKenna
LIMITED
FLEURISTES

J. A. SAVARD & FILS

Représentant "La British Colonial Fire Insurance Co."

Assurances Générales

Incendie - Automobile - Tornade et Tempête de
Vent - Fuite dans les arrosoirs - Usage et Occu-
pation - Profits - Loyers et Assurance sur Bail.

757 MT-ROYAL EST, Tél. CHerrier 3116

Le SUN TRUST, Limitée

Fondé en 1912

Exécuteur testamentaire, fiduciaire et
administrateur — Coffrets de sûreté.
Service de dépôts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Arthur Vallée, C.R., président

Joseph Simard, vice-président

Albert Hudon, vice-président

J.-A. Brillant, vice-président

Oscar Dufresne, J.-A.-E. Gauvin,

Charles Delagrave, N.P. J.-C. Hébert, N.P.,

J.-Edouard Labelle, C.R., Hon. Lucien Meraud, C.R.,

Hon. Raoul Grothé.

Gérant général: AIMÉ PARENT.

Gérant à Québec: J.-ALP. FUGÈRE.

10, rue St-Jacques ouest
MONTRÉAL

132, rue Saint-Pierre
QUÉBEC

L'influence de la Banque du Canada sur notre devise monétaire

La Banque du Canada réussira-t-elle à libérer notre monnaie de toute influence extérieure ? Il convient de répondre à cela que, d'une part, profondément intéressés dans le commerce extérieur et, d'autre part, nos valeurs mobilières étant détenues en grande partie à l'étranger, il ne paraît pas possible de nous libérer sous peu de cette emprise. Dans cette relation entre le dollar canadien et les devises étrangères, il faut tenir compte non seulement des facteurs domestiques influant sur le cours de notre monnaie à l'extérieur, mais aussi des facteurs plus importants qui, sur le marché des changes étrangers, affectent le cours du dollar américain et de la livre sterling.

La livre sterling et le dollar américain ont sans aucun doute une grande influence sur notre monnaie. Cela résulte des courants de notre commerce et de nos transactions financières à l'extérieur. C'est un mouvement naturel et incontrôlable des monnaies moins importantes que de graviter autour de celles des deux ou trois plus grands pays du monde. Notre monnaie entre donc dans ce mouvement. Elle n'a pas cependant éprouvé la dépréciation extrême du sterling.

Plus la confusion sur le marché du change se prolonge, plus l'on constate l'interdépendance de tous les pays. Le succès ou l'échec du Canada à maintenir la stabilité du taux de sa devise à l'intérieur dépendra de la sagesse des directives données au gouvernement par la Banque du Canada et de la mesure dans laquelle le gouvernement adoptera une politique conforme à ces directives. Tant et aussi longtemps que le dollar américain et la livre sterling n'auront pas atteint une parité stable, nous pouvons difficilement espérer stabiliser notre devise.

L'étalon-or était pour nous de première importance dans un temps où il était essentiel d'établir une balance commerciale favorable. Il est certain que notre dollar était, jusqu'en 1931, plus intimement lié au dollar américain qu'à la livre sterling. Depuis, cette liaison s'est modifiée. A la suite de la baisse du sterling, de l'effritement de nos valeurs mobilières sur le marché de New-York, de l'absorption graduelle par Londres d'une quantité substantielle de nos valeurs et de la vente à Londres de quelques émissions de remboursement, bref, à la suite de la direction d'une portion croissante de notre commerce extérieur vers l'Empire et, pardessus tout, d'une convention considérable au Canada, notre dollar s'est de plus en plus identifié avec la livre sterling.

Les banques commerciales, par leur connaissance individuelle et collective du courant de nos paiements extérieurs, et par leur politique de réserves, ont été dans le passé un facteur très effectif au maintien et à la stabilité de notre change. Il faut reconnaître que notre problème est plus complexe que celui des autres Dominions qui sont liés étroitement à Londres et par le commerce et par la finance.

ACTIVITÉS DE LA SECTION JUNIOR

L'Adaptation de la Production à la Consommation

Par Léo-Frédéric LAMONTAGNE

(Suite et fin)

Choses nouvelles ? Pas tout à fait, évidemment. On a toujours cherché, depuis qu'il y a des hommes qui raisonnent, à définir et à simplifier. Mais il est intéressant de constater que, depuis quelques années, l'attention des milieux d'affaires est intensément portée de ce côté. Il faut d'ailleurs prendre garde qu'à trop simplifier, on court le risque d'immobiliser la production dans quelques types et d'affaiblir l'esprit d'invention. Les bonnes choses ne sont bonnes que faites avec mesure.

Le producteur fabrique et vend, mais il achète aussi ; il est consommateur de travail, d'outillage, de matières premières. Et puis, il y a le public, c'est-à-dire, le consommateur définitif, celui qui achète pour ses propres besoins et non pas pour revendre, et qui est le terme même de tout mouvement de production.

Y a-t-il un art d'acheter ? Certainement. Il y a des gens, professionnels ou publics, qui savent acheter et d'autres qui ne le savent pas ; il y a ceux qui, en achetant réalisent le maximum d'avantages et ceux qui n'en obtiennent que le minimum, ou même passent du signe positif au signe négatif. Comme tous les arts, l'art d'acheter est affaire de finesse et d'intuition.

Mais y a-t-il une science de l'achat ? Peut-on ici substituer à l'empirisme individuel la rigueur de formules générales ? Un très curieux mouvement d'idées se fait depuis quelques années sur cette question. Il est encore trop récent pour qu'on puisse se prononcer sur la valeur pratique et les résultats à attendre. Si en cette matière aussi, la substitution progressive du rationnel à l'empirique est réalisable, il y aura un progrès de plus dans la voie de l'adaptation de la production à la consommation.

La production n'est pas un fleuve paisible, coulant d'un cours toujours égal jusqu'à la consommation, qui est l'océan où il se jette. Il y a souvent des accidents dans le cours du fleuve ; des inondations ou des baisses du débit, des barrages, des dérives mal conçues, des eaux qui se perdent, etc. Tous ces accidents du cours du fleuve, ce sont les crises.

Toute crise est un manque d'adaptation, par conséquent une déperdition de forces. La production, sur tel point, à tel moment, a dépassé la capacité d'achat du consommateur ; d'autre part, elle est demeurée au dessous. Dans les deux cas, sans parler des dommages individuels, il y a dommage pour la collectivité, puisqu'elle n'a pas tiré le meilleur parti des forces et des matériaux dont elle disposait.

Il n'y a pas de mot dans le langage économique qui ait un sens moins défini que celui de crise. On l'applique à tout ce qui paraît être une perturbation de l'état économique considéré comme normal ; prétendre décrire les crises en général, c'est comme si l'on voulait décrire les maladies en général. Il y a des crises de toute nature et de toute origine.

Enfin, des faits qui ne sont pas d'ordre économique peuvent déterminer les crises ; il n'y a pas d'exemple plus saisissant que la dernière guerre.

Une grande guerre entre deux ou plusieurs peuples, par le ralentissement ou l'arrêt qu'en éprouve la production, par ce qu'elle coûte en vies humaines et en biens matériels, ne peut que jeter une perturbation profonde, de durée plus ou moins longue, dans l'état économique, et le trouble s'étend même aux pays neutres.

Voilà un exemple, mais prétendre énumérer tous les faits économiques pouvant déterminer des crises, ce serait énumérer tous les faits économiques notables.

Léo-Paul LAMONTAGNE.

EN QUELQUES MOTS

Section Junior de Sherbrooke :

Comme tous les membres le savent, notre Président, M. Trudeau, est le représentant de la province de Québec dans l'association canadienne des sections junior. A ce titre, il doit s'occuper de fonder des sections par toute la province.

Le mois dernier, ses efforts étaient couronnés de succès à Sherbrooke. En effet, à la suite d'une assemblée de la Chambre de commerce locale à laquelle assistaient une centaine de jeunes hommes, il fut décidé de doter la Reine des Cantons de l'Est d'une Section Junior. Nos meilleurs vœux et nos sincères félicitations à la jeune association.

Comité des jeunes, Chambre de commerce de Québec :

Le comité des jeunes de la Chambre de commerce de Québec vient de terminer une étude sur la Banque du Canada. Cette étude a été publiée et se vend à très bon compte sous la forme d'une plaquette. L'étude est sérieuse et il faut féliciter les auteurs d'avoir souligné le danger qu'il aurait pour la Banque du Canada à manipuler le prix des marchandises.

Ligue Canadienne pour la Société des Nations :

Les membres rappellent que la Section Junior est devenue membre de la Ligue canadienne pour la Société des Nations, à la suite de la proposition faite à une assemblée générale. Depuis ce temps, la Ligue envoie régulièrement ses publications au secrétariat. Ces publications sont très intéressantes et les membres devraient s'y intéresser.

Récemment, le secrétaire national de la Ligue demandait à la Section Junior, au nom de son Conseil, de soumettre un rapport intérimaire avant le 15 janvier prochain, sur la question suivante :

1. — La situation est tendue sur le Pacifique.
2. — Le Canada devrait-il prendre l'initiative, seul ou avec les Etats-Unis et d'autres Dominions d'établir un système collectif ?
3. — La formation d'un comité parlementaire pour enquêter sur l'organisation de la paix, les profits de guerre et le commerce de guerre au Canada ?
4. — Que les autres Dominions qui ont des intérêts sur le Pacifique, la Chine, l'U. R. S. S. et les Etats-Unis soient invités à la conférence naval de Londres pour y discuter de l'organisation de la Paix sur le Pacifique.

Les membres de la Section que la question intéresse feraient bien de communiquer avec le Secrétaire.

C'EST LE TEMPS DE PAYER

Les règlements ordonnent au secrétaire d'expé-

dier les factures pour réclamer la cotisation annuelle des membres, le 15 décembre de chaque année.

Tous les membres ont reçu ou recevront incessamment cette facture. Plus vite les cotisations rentreront, plus vite le nouveau Conseil de la Section pourra mettre son programme à exécution.

AVEZ-VOUS DES AMIS ?

La Section va recommencer ses activités dès le début de janvier. Si le travail de la Section vous a intéressé, si vous croyez que l'oeuvre de régénérescence économique qu'elle poursuit a quelque mérite, pourquoi ne pas faire admettre vos amis ?

On ne vous demande pas de vendre un abonnement, on vous demande de parler de la Section, à l'occasion. C'est très facile, vos amis vous demanderont comme un service de les faire admettre dans la Section.

POUR L'UNIVERSITÉ

Le dîner-causerie du 5 décembre 1934 restera mémorable dans les annales de la Section et même dans celles de la Chambre de commerce. Plus de 300 convives étaient venus au Windsor pour écouter M. l'abbé Olivier Maurault, p.S.S., le jeune recteur de l'Université, parler de son Institution. Une centaine de membres de la Chambre de commerce s'étaient rendus à l'appel de la Section Junior.

La situation de M. Maurault était embarrassante, il savait que son auditoire attendait de l'inédit, il s'en est tiré, on ne peut mieux. Après la causerie qui n'a duré qu'un instant, tant elle était prenante, l'auditoire se sentait pris d'enthousiasme et promettait son concours à l'Université.

M. Trudeau, en présentant le conférencier, avait prévu la difficulté. Il a certainement éprouvé un grand soulagement dès les premières paroles de M. Maurault.

Le résultat de la causerie a été admirablement concrétisé dans le discours que M. Dupré a présenté en guise de remerciement "Les jeunes veulent une Université, ils offrent leur concours".

A la table d'honneur, on remarquait outre M. Maurault et MM. Trudeau et Dupré, MM. Philias Paré, président de la Chambre de Commerce; R.-J. Magor, président du Board of Trade; Edouard Montpetit, secrétaire de l'Université de Montréal; J.-M. Charlebois, du Junior Board of Trade; J.-E. Panet-Raymond, président du Canadian Club; Camille Dansereau, président de l'Association des Marchands détaillants; Henri Laureys, président de la Chambre de Commerce Belge; A. Bernier, président de la Société S.-Jean-Baptiste; O. Lefebvre, du Rotary Club; Emery Sauvé, président de la Ligue des Propriétaires; J.-Paul Verschelden, président de l'A.C.J.C., J.-H. Brien, pro-maire de Montréal, Jacques Larue, Marc Jarry, René Thérien, R. Mongeau, L. Duchastel, G. Gingras et C.-P. Dumas.

Les membres de la Section Junior sont touchés de la marque de sympathie manifestée par la présence d'un aussi grand nombre de représentants d'associations, ils les remercient du fond du coeur.

La causerie de M. Maurault fut irradiée grâce à la courtoisie de la Commission Canadienne de la radiodiffusion.

ON S'EST BIEN AMUSÉ

Il y a déjà quelque temps, le Conseil avait décidé d'inviter les membres de la Section à une fête intime et en avait confié l'organisation à M. Bernardin et au secrétaire-adjoint.

Le 21 novembre dernier, plus de 175 membres se réunissaient à la Palestre Nationale. Le programme comportait une exhibition de lutte par des professionnels locaux.

Comme le but de la réunion était de s'amuser, la rencontre de lutte fut plutôt comique quoique les combattants aient su montrer qu'ils pourraient être sérieux à l'occasion. Qu'il suffise de dire que le combat se termina par un enroulement général des lutteurs et de l'arbitre.

M. B. O. Boissonnault dont tous les membres connaissent le dévouement, présenta ensuite à l'assistance deux champions sabreurs qui démontrèrent tout l'intérêt qu'il y a à pratiquer le noble sport de l'escrime. Les assauts furent appréciés vivement mais les explications fournies par M. Boissonnault ne le furent pas moins.

Pendant que se déroulaient ces exhibitions, les rafraîchissements et les sandwiches circulaient librement.

Certains membres y allèrent de leur chanson et un numéro impromptu de M. Gratien Gélinas fit rire aux larmes.

A onze heures les membres se rendirent au Cinéma de Paris où la Compagnie France-Film présenta gracieusement à l'assistance un film alors inédit de Raïmu.

L'on se sépara vers une heure du matin, fatigué mais heureux des nouvelles amitiés qui venaient de se nouer.

Le Conseil remercie les membres d'être venus si nombreux et il offre des remerciements spéciaux aux membres du Conseil de la Chambre qui avaient bien voulu se joindre à la Section Junior.

ÉLECTIONS

Vers la fin du mois de septembre dernier, le Conseil de la Section nommait un comité composé de MM. Faribault, Murphy et Rousseau, et le chargeait de constituer un projet de Constitution. Le comité se mit à l'oeuvre et, vers la fin d'octobre, il soumettait son rapport au Conseil. Quatre séances furent consacrées à l'étude de ce rapport avec le résultat que des règlements étaient soumis à l'assemblée générale des membres le 7 novembre dernier. L'assemblée générale adopta le projet et le recommanda au Conseil de la Chambre de commerce.

Le Conseil de la Chambre renvoya l'étude de nos règlements à sa commission de Législation et il attend un rapport. Le Conseil de la Chambre accorde cependant à la Section, le droit de procéder aux élections des officiers, de la manière prévue dans le projet de règlements, sans préjudice, toutefois, à toute action future de sa part.

En vertu des pouvoirs conférés au Conseil de la Section par le projet de règlements adopté à l'assemblée générale du 7 novembre dernier, pouvoirs dé-

légués au secrétaire-adjoint, ce dernier a nommé un comité d'élection composé de MM. Lucien Benoit, Jacques Jérôme et Lucien Fortier. Ces messieurs sont des membres qualifiés et ils ont juré devant un juge de paix de procéder aux élections en toute honnêteté et selon les stipulations des règlements.

Le comité des élections a tenu une première assemblée et il a décrété l'expédition des bulletins de présentation à tous les membres et ce, avant le 1er décembre de l'année courante. Les bulletins de présentation portent à l'endos des notes très importantes sur les conditions de la mise en nomination. Ces conditions se résument ainsi :

1. — Pour mettre ou être mis en nomination, il faut être qualifié, i.e. avoir payé sa contribution pour l'année courante.

2. — Les membres du Conseil ne peuvent être réélus que s'ils ont assisté à au moins la moitié des séances du Conseil pendant l'année écoulée.

3. — Chaque candidature doit être appuyée par au moins cinq membres qualifiés.

4. — Les bulletins de présentation doivent être retournés avant le 15 décembre.

5. — Il n'est pas nécessaire de présenter plusieurs candidats sur un même bulletin de présentation mais on est libre de le faire.

Après le 15 décembre, le comité des élections procédera à la mise en nomination et fera parvenir aux membres des bulletins de vote avec des instructions indiquant la manière de s'en servir. Tous les bulletins de vote devront être retournés à la Chambre de commerce avant le 8 janvier 1935. La proclamation des élus le vendredi, 11 janvier lors de la première assemblée générale de l'année.

Les membres doivent se faire un devoir de voter. Le secrétaire est à leur disposition pour les renseigner.

CIRCULATION

Ce n'est un secret pour personne, le nombre sans cesse croissant des véhicules de toute sorte qui circulent par les rues de notre Montréal, suscite des difficultés de plus en plus nombreuses. La direction du flot de la circulation dans une ville de l'importance de Montréal suppose un personnel hautement spécialisé. Notre ville le possède.

Le service de la circulation est confié à un département de la police municipale. Les directeurs de ce service, s'étayant sur de longues années d'expérience, sur l'étude des systèmes des autres villes d'Amérique ou d'ailleurs, édictent des règlements dans l'intérêt général des citoyens.

Une fois les règlements édictés, le même service, les mêmes hommes qui ont édicté les règlements sont chargés de leur application.

Supposons un instant que le service de la circulation décrète l'interdiction du stationnement des automobiles à un endroit et à un moment donnés. Ce même service de la circulation devra surveiller l'exécution du règlement en question, il devra dresser des contraventions..., etc. Il arrivera comme il fallait s'y attendre, que des gens, à tort ou à raison, se croient lésés et font tout en leur possible pour le faire rappeler.

Le service de la circulation est assailli et n'a pas autre chose à faire que de supprimer ou amender les règlements et ce, pas toujours dans le meilleur intérêt des citoyens.

Le comité de la circulation de notre Section, après avoir mûrement réfléchi, est sur le point de recommander la formation d'une commission municipale de la circulation. Cette commission serait complètement indépendante du service de police chargé de l'application des règlements de la circulation. Le pouvoir législatif serait séparé du pouvoir exécutif, ce dernier ne pouvant agir que dans les limites de

son mandat. Le service de police n'ayant plus à s'occuper de la confection des règlements, il ne pourrait pas non plus les modifier. Le service serait libre des entraves actuelles et il donnerait, à n'en pas douter, un rendement supérieur à ce qu'il donne aujourd'hui.

La Commission de la circulation serait en mesure d'accomplir un travail sérieux quitte à consulter le service de police à l'occasion.

Le comité d'étude de la circulation fera son rapport avant le 1er janvier.

TABLE DES MATIÈRES POUR L'ANNÉE 1934

Adaptation de la production à la consommation, L. P. Lamontagne	119, 127	Germain, Mlle Marie	55
Aigle Bleu, A l'enseigne de l', causerie de M. Léon Lorrain	106, 118	Gravel C. E., félicitations à M., interview de M.	135, 82
Alliance Nationale, rapport annuel	40, 41	Grothé, Hon. R.-O., Interview de	91
Antilles anglaises, Situation dans le groupe oriental des	73	Hall, M. Grant, décès de	94
Association sous l'égide de la Chambre	63	Hatton D. & Cie, 60 ans en affaires	21
Automobiles, Licences d'	113	Holding Co., causerie de Henry Laureys	39, 55, 66, 101
Banques, Format des billets de	65, 101	Hungerford, M. S. J., nomination de M.	18
Banques, rapports annuels :		Institution nécessaire	97
Canadienne Nationale	23	Intérêt sur prêt et hypothèque	12, 35
Du Canada	121, 122	Jonas, M. Henri, décès de M.	94
Epargne	17	Junior, La Section 62, 68, 75, 87, 97, 106, 118, 122, 127, 136	
Provinciale	141	Lambert, Alfred, Interview de M.	81
Royale	143	Laporte, Décès de Sir Hormisdas	22, 42
Better Business Bureau	12, 35	La Presse, Félicitations à	112
Blé et farine, Les importations belges de	84	La Presse, L'oeuvre de	53
Bois de construction, Les importations suisses de	84	Loterie, Loi autorisant une	37
Bois, pour la construction légère dans les Midlands anglais	117	Marque des marchandises, Loi britannique de la	84
Bonsecours, Marché	12	Mise en nomination	12
Boulangers-pâtisseries, Taxes sur les	64	Montréal, Bill de	12, 36
Bulletin, Le	63, 112	Mont-Royal, Les autos sur	111, 113
Chambre de commerce :		Moteurs, Licence de	113
Belge	35	Municipale :	
Histoire des	54	Exemption de taxe	111
Propriétés de la	111, 113	Finance	102
De la Province	112	Mode d'administration	39, 121
Raison d'être	26, 45	Surtaxe	101
Rapport 1933	51	Oeufs, Le commerce des... au Royaume-Uni	116
Rôle joué par la	71	Ouest, Aide à l'	
Chemins de fer, Fusion des	11	Paré, décès de M. Geo.	65
Chicago, Voyage à	62, 65, 66	Paré, Discours de M. P.	50
Chômage, Le	91	Paterson, M. J. B., Promotion de M.	44
Chômeurs, Secours aux	102	Paulhus, Interview de M.	82
Commerce, Amendements aux lois provinciales qui intéressent le	114	Pisciculture, Pratique de la... au Canada	94
Commerce du Canada	19	Poisson, Accroissement des exportations de	83
Commerce malhonnête	19	Poisson, Le commerce du	115
Commission des eaux courantes de Québec, causerie de M. O. Lefebvre	135, 138	Port de Montréal, et la navigation sur le Saint-Laurent	11, 101, 135
Commission scolaire catholique, Emprunt de la	12	Port de Montréal, Visite du	70
Compagnies, A propos de	78	Pratique oratoire	75
Constitution, Les Canadiens-François devant la, Me Léon Mercier-Gouin	76, 87	Président, Allocution du	115
Contant, M. J. C. Groves-, démission	121	Produits de la ferme, Comité des	87
Crise mondiale, Leçons de la, Causerie de M. Henry Laureys	68, 95	Produits naturels, Mise sur le marché des	64, 65
Currie, Sir Arthur, Condoléances à	135	Progrès industriel	
Daoust, M. Joseph, Interview de	81	et agricoles 22, 31, 45, 61, 67, 74, 85, 95, 105, 117	
Delorme, Décès de M. Hormisdas	103	Provinciales, Finances	12, 63
Démission du Secrétaire	121	Provincial, Le déficit	19
Duquette, Interview de M. Chs	92	Raymond, Interview de M. Avila	93
Elections à la Chambre de commerce	18	Recrutement, Comité de	38, 39, 64, 71, 81, 91, 103
Etats-Unis, Commerce avec les	64	Règlements de la Chambre, modifications	66
Faillites, Commissaire enquêteur aux	39, 65	Représentant, Maisons françaises demandant un... au Canada	96
Fédérales, Estimé des dépenses	19	Responsabilités, Nos Discours de M. Philias Paré	16
Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises	28, 63	St-Cyr, Décès de M. J. F.	18
Foin, Arrêté en Conseil re :	93	St-Laurent, Le canal du	21
Franco-Canadien, Traité	35, 104	Sauvegarde, La, rapport annuel	42
Gare centrale du C. N. R.	39, 121	Scrutateurs, Rapport des	25
Gazoline, Postes d'approvisionnement	11	Situation économique au Canada	14, 64
		Statistiques des affaires au Canada	28, 42
		Sun Life, rapport annuel de la	21
		Taxis, Les	12
		Toronto, Exposition de	55, 73
		Travail, Convention collective de	35
		Tremblay, condoléances à M. J. P.	113
		Tresorier, Rapport annuel du	25

UN EXEMPLE A SUIVRE

Nos premiers colons savaient le prix du labeur et de l'économie. Nous devons suivre l'exemple de ceux qui firent ainsi la grandeur de notre pays. Déposer à un compte d'épargne, c'est assurer notre bien-être matériel et notre indépendance.

LA
BANQUE ROYALE
DU CANADA

POUR VOS CADEAUX



Vous désirez faire un cadeau en argent à l'un de vos parents, à l'un de vos amis, à l'occasion de la Noël ou du Jour de l'An? Une somme d'argent, transmise par courrier, constitue un choix idéal.

Un moyen pratique, c'est d'utiliser le mandat de la Banque Provinciale du Canada, négociable sans frais dans toutes les parties du pays.

En vente dans toutes nos succursales et nos principales sous agences.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE À TOUS !

La Banque Provinciale du Canada

S.-J.-B. ROLLAND,
Président

Che-A. ROY,
Gérant Général

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Siège social: Montréal

Capital versé et réserve, \$14,000,000

Actif, plus de \$132,000,000

Toutes opérations de banque et de placement:

Comptes courants,	Comptes d'épargne,
Prêts et escompte,	Encaissements,
Nantissements,	Mandats,
Coffrets de sûreté,	Change sur tous pays.

Achat et vente de monnaies étrangères. —
Lettres de crédit documentaires et circulaires. — Financement des importations et des exportations. — Achat et vente de valeurs de placement.

563 bureaux au Canada

L'ASSURANCE-VIE et TOUTES SES MODALITÉS

Vie entière Vie primes temporaires
Dotation Police "Études"
Revenu pour la Famille Pension de Retraite
Rentes viagères — immédiates et différées

La SUN LIFE émet une police spéciale pour chaque cas particulier. Notre agent le plus rapproché sera heureux de vous offrir ses services.

Sun Life Assurance Company of Canada

Siège Social — MONTRÉAL

"GENERAL"



- LE LÉGER COÛT SUPPLÉMENTAIRE DES "GENERAL" REPRÉSENTE PLUS DE SÉCURITÉ.
- Le JUMBO aérodynamique GENERAL est le plus mou et le plus sûr pneu du monde. Sur des Generals votre auto semble flotter !
- Le superbe nouveau Ballon GENERAL "Dual" 8.... 40% moins d'air; 80% plus anti-dérapant; à l'épreuve des éclatements.
- Les nouveaux GENERALS "Heavy Duty Dual Grip" à SIX-RANGS, renommés dans le monde entier pour leur QUALITE supplémentaire.

Encouragez un membre de la Chambre

Distributeur :

LUDGER GRAVEL & FILS LIMITÉE

HARBOUR 5211

428 PLACE JACQUES-CARTIER, MONTRÉAL

Trust Général du Canada

EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE
AGENT FINANCIER - ADMINISTRATEUR
LIQUIDATEUR - FIDUCIAIRE.

Capital versé : \$1,105,000

Conseil d'administration :

L'hon. J. M. Wilson, président.

Beaudry Leman, vice-président.

L'hon. D.-O. L'Espérance, vice-président.

L.-J. Adjutor Amyot,
Joseph Beaubien,
L. E. Beaulieu, C.R.,
A.-N. Drolet,
Sir J.-Geo. Garneau,
Ernest Guimont,
Mendoza Langlois,

Ch. Laurendeau, C.R.,
L'hon. J. Nicol, C.R.,
L'hon. J.-E. Perrault, C.R.,
L'hon. Donat Raymond,
Leo-G. Ryan,
L'hon. Georges-A. Simard,
Arthur Terroux,
C.-E. Taschereau, N.P.

RENÉ MORIN, Directeur général.

112, rue ST-JACQUES O.
MONTRÉAL

71, rue ST-PIERRE
QUÉBEC

... ON DEMANDE ...

Des gérants et agents Canadiens-Français pour vendre de l'assurance sur la vie aux

750,000.

Canadiens-Français de la ville de Montréal.

"La Saubegarde"

*La seule Compagnie Canadienne-Française
d'Assurance sur la vie.*

THÉRIEN FRÈRES LIMITÉE
MONTRÉAL